



Simple. Successful.

# Le bonus de démarrage rapide

FAQ

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2015, PM International a mis en place un nouvel outil – **le bonus de démarrage rapide** – un revenu supplémentaire pour les plus actifs des nouveaux distributeurs. Le bonus de démarrage rapide a été un réel succès, il sera donc prolongé jusqu'au 31 Mai 2020.

## Qui est éligible à ce bonus ?

Ce bonus concerne exclusivement les nouvelles inscriptions dans la période de qualification, celle-ci commence le premier mois complet suivant l'inscription. Il faudra confirmer l'échelon le mois suivant.

## Comment être qualifié pour le bonus ?

Les plus rapides ont la possibilité d'obtenir le bonus maximal !

- Durant le 1<sup>er</sup> mois plein de la qualification SM  
→ **100 EUR** Bonus
- Durant le 1<sup>er</sup> mois plein de la qualification MM  
→ **200 EUR** Bonus
- Durant le 1<sup>er</sup> mois plein de la qualification IMM  
→ **500 EUR** Bonus
- Durant les 3 premiers mois plein avec une qualification VP  
→ **1.250 EUR** Bonus
- Durant les 6 premiers mois plein avec une qualification EVP  
→ **2.500 EUR** Bonus
- Durant les 12 premiers mois plein avec une qualification PT  
→ **5.000 EUR** Bonus

## **Comment percevoir le paiement du bonus ?**

Après la confirmation de la qualification, merci de faire la demande de paiement du bonus, par mail à [contact@pm-international.fr](mailto:contact@pm-international.fr)

